

DE2025_0912_25

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Nombre de conseillers

en exercice : 30

Présents : 27

Pouvoirs : 3

Votants : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 0

Le neuf décembre deux mille vingt-cinq, à 20 heures 00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de BERNAT Georges (CCVAI), en session ordinaire.

Date de convocation : 02 décembre 2025

PRESENTS :

BERNAT Georges (CCVAI) BOUTTET Ludovic (CCVAI) BRAY Christian (CCVAI) CHAVANNE Pascale (CCVAI) CLEMENT Françoise (CCVAI) DAVAL Marius (CCVAI) FLEURY Maxime (CCVAI) GERY Françoise (CCVAI) GOFFOZ Alain (CCVAI) GUILLOT Lucien (CCVAI) MANGAVEL Philippe (CCVAI) MATHELIN Sandra (CCVAI) MAYERE Dominique (CCVAI) MIGNERY Dominique (CCVAI) MURON Marie-Christine (CCVAI) PERROTIN Sébastien (CCVAI) PETITBOUT Paul (CCVAI) PRADIER Bruno (CCVAI) ROZANSKI Sigismond (CCVAI) RAYMOND Jean-Claude (CCVAI) SAPEY Emmanuel (CCVAI) SIMON Frédéric (CCVAI) CLERMONT Joël (CCVAI) REBOUX Alain (CCVAI) LELEU Pascal (CCVAI) GARDANT Josette (CCVAI) KREMER Emeline (CCVAI)

ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES :

FAVREAU Gilles (CCVAI)

POUVOIRS :

BRUSQ Frédéric (CCVAI) représenté par BOUTTET Ludovic (CCVAI) DEGOUTTE Vincent (CCVAI) représenté par PETITBOUT Paul (CCVAI) PALLANCHE Brigitte (CCVAI) représentée par GOFFOZ Alain (CCVAI)

SECRETAIRE DE SEANCE :

RAYMOND Jean-Claude (CCVAI)

OBJET : Approbation des modifications statutaires du syndicat mixte des Eaux de la Bombarde

Date de transmission de l'acte: 17/12/2025

Date de reception de l'AR: 17/12/2025

042-244200614-DE2025_0912_25-DE

A G E D I

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-17, L.5211-18 et L.5212-7-1 relatifs aux procédures d'extension de périmètre, d'extension de compétences et de modification de la représentation des membres ;

Vu la délibération du Comité syndical du Syndicat Mixte des Eaux de la Bombarde en date du 20 novembre 2025, proposant la modification des statuts afin de tenir compte :

- De l'extension du périmètre d'intervention ;
- De l'extension des compétences (assainissement collectif et non collectif en plus de l'eau potable) ;
- De la mise en place d'un fonctionnement à la carte pour l'exercice des compétences ;
- De l'ajustement de la représentation des membres au sein du comité syndical ;

Vu l'arrêté préfectoral entérinant le transfert des compétences assainissement collectif et non collectif à la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable à compter du 1er janvier 2026,

Considérant que la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable a sollicité son adhésion au Syndicat Mixte des Eaux de la Bombarde pour les compétences « assainissement collectif » et « assainissement non collectif » sur la totalité de son territoire ;

Considérant que la représentation de la CCVAI au sein du comité syndical sera fixée à 14 délégués conformément aux nouveaux statuts ;

Suite à l'exposé de Monsieur le Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE, Le conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés,

Article 1 : DECIDE d'approuver les modifications statutaires du Syndicat Mixte des Eaux de la Bombarde, telles qu'adoptées par le comité syndical le 20 novembre 2025 et figurant dans le projet annexé à ladite délibération ;

Article 2 : CONFIRME l'adhésion de la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable au Syndicat Mixte des Eaux de la Bombarde pour les compétences et le périmètre définis dans les nouveaux statuts.

COPIE CERTIFIEE CONFORME
A Saint-Germain Laval, le 09/12/2025

Le Président,
BERNAT Georges (CCVAI)

Le secrétaire de séance,
RAYMOND Jean-Claude (CCVAI)



*Certifié exécutoire par le Président compte tenu
de la réception en Sous-Prefecture le : 17/12/25
et de la publication le : 17/12/25
Le Président,*

Date de transmission de l'acte: 17/12/2025
Date de reception de l'AR: 17/12/2025
042-244200614-DE2025_0912_25-DE
A G E D I